



CONCOURS de MASQUES - RÈGLEMENT

- 1 Le concours est ouvert **aux élèves des collèges et IME du département de la Manche.**
- 2 THÈME : Carnaval.
- 3 NOMBRE D'ŒUVRES COLLECTÉES : Chaque classe pourra présenter un nombre de masques fixé par les organisateurs au mois de décembre 2015 en fonction du nombre de classes inscrites.
- 4 MASQUES SÉLECTIONNÉS : Les masques pourront être soit des œuvres individuelles,
des œuvres de groupes,
des œuvres de classes.
Charge aux classes de sélectionner les masques qui nous seront adressés.
- 5 CONTRAINTES : **matériaux libres, masques pouvant être portés, rendant méconnaissable le porteur, masques préfabriqués non autorisés.** Les masques ne répondant pas à ces critères seront exposés, mais non primables. Le Comité d'Organisation du Carnaval, organisateur de l'événement, sera seul habilité à vérifier la conformité à ces critères.
- 6 Les noms des auteurs, de leur classe et de leur établissement devront figurer au dos de l'œuvre.
- 7 ECHEANCE : La **date limite de dépôt des masques** auprès du Comité d'Organisation du Carnaval de Granville est fixée au **vendredi 15 janvier 2016**, date de clôture du concours.
- 8 JURY : Le jury est composé des représentants de « *Granville Terre et Mer* », du Conseil Départemental de la Manche et des Industriels Forains.
- 9 RÉSULTATS : Ils seront proclamés à la **Maison du Carnaval le lundi 8 février 2016.**
A cette occasion, les masques seront restitués à leurs auteurs.
- 10 PRIX : Des lots seront attribués aux masques qui seront classés dans les dix premiers. Ces lots seront proposés par « *Granville Terre et Mer* », les Industriels Forains et nos partenaires. Un trophée, remis en jeu chaque année, reste pour un an dans l'établissement vainqueur.
- 11 EXPOSITION : Tous les masques collectés seront **exposés du 23 janvier au 4 février 2016 à l'École de Musique Intercommunale *Granville Terre et Mer*.**

A VOS PINCEAUX ET BON COURAGE !

NB : à l'adresse des professeurs d'arts plastiques des classes engagées ou aux candidatures individuelles : les masques doivent être déposés, puis récupérés après l'exposition, par vos propres soins à Granville.

